

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 août 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 août 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci proroge le mandat de l'ONUCI pour une dernière période prenant fin le 30 juin 2017, sachant qu'une période de deux mois sera allouée à la fermeture de la mission, comme recommandé dans mon rapport spécial sur l'ONUCI daté du 31 mars 2016 (S/2016/297). Dans ce rapport, j'ai indiqué que, en plus de mettre en œuvre jusqu'au 30 avril 2017 un mandat de fond doté d'un ordre de priorités, l'ONUCI intensifierait ses efforts, démarrés en 2013 et exposés en détail dans mon rapport du 24 décembre 2013 (S/2013/761), afin de faire avancer les activités relatives à la transformation de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire, y compris le transfert des tâches prioritaires de l'ONUCI à la Côte d'Ivoire et à l'équipe de pays des Nations Unies.

La Côte d'Ivoire a accompli des progrès considérables sur la voie d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité politique durables depuis que l'ONUCI a été créée en avril 2004, en particulier depuis la crise postélectorale de 2010-2011. Le Conseil estime que la situation du pays ne représente plus une menace pour la paix et la sécurité internationales et a donc décidé de fermer rapidement l'ONUCI. Toutefois, le Gouvernement ivoirien, appuyé par ses partenaires, doit poursuivre ses efforts et remédier aux fragilités restantes qui ont contribué au conflit, en vue de consolider la paix et la stabilité nationales obtenues à grand peine. Beaucoup reste à faire pour promouvoir la cohésion sociale, atténuer les risques de conflit au niveau local et combler les inégalités économiques, en particulier dans l'ouest du pays. Bien qu'un travail important ait été fait pour mettre en place des politiques et des réformes visant à renforcer la capacité des institutions nationales de protéger les droits de l'homme, à assurer la primauté du droit et à élargir l'accès à la justice et aux services de sécurité, il reste encore du chemin à parcourir. En parallèle, l'intégration des anciens combattants dans la société civile demeure un problème pour la consolidation de la paix, et des besoins humanitaires subsistent, en particulier dans le cas des personnes déplacées et des réfugiés qui continuent de rentrer au pays. Malgré les améliorations de la situation le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, les violences périodiques nées de conflits fonciers et de différends intercommunautaires continuent de déstabiliser l'ouest du pays, d'autant plus que de nombreuses communautés se défient des forces armées ivoiriennes.

Dans ce contexte, le système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en consultation étroite avec le Gouvernement, est engagé dans un processus intégré de

16-14194 (F) 190816 190816





planification de la transition, en vue de gérer correctement la fermeture responsable de l'ONUCI d'ici le 30 juin 2017.

Dans un premier temps, il s'est agi de convenir des domaines d'intervention prioritaires qui devraient être confiés au Gouvernement ivoirien, à l'équipe de pays des Nations Unies ou à d'autres partenaires. Ces domaines prioritaires sont : la réconciliation nationale et la cohésion sociale; les droits de l'homme et la justice transitionnelle; la réforme du secteur de la sécurité; le désarmement, la démobilisation et la réintégration; la défense et la sécurité; le maintien de l'ordre, et la communication, plus précisément la station de radio FM de l'ONUCI. Une fois les domaines d'intervention prioritaires définis, des comités techniques mixtes composés de représentants de l'ONU et du Gouvernement ont été établis et chacun de ces comités a mis au point des propositions détaillées de transition, qui indiquent les tâches à accomplir et les dépenses connexes et qui identifient les partenaires chargés de chaque responsabilité. Ces propositions sont affinées et, une fois approuvées par le Premier Ministre, viendront appuyer les travaux d'une réunion des partenaires de la Côte d'Ivoire, qui sera organisée le 15 septembre 2016 par le Gouvernement, avec le soutien de l'ONU.

Cette réunion, à laquelle participeront, entre autres, des partenaires bilatéraux et multilatéraux et des organisations régionales, sera une occasion importante pour tous les partenaires de s'engager à faire progresser une vision commune des priorités restant à mettre en œuvre en vue de la consolidation de la paix, après le retrait de l'ONUCI. La réunion permettra également de déterminer les options possibles et les ressources disponibles pour combler les lacunes recensées.

Dans l'intervalle, le système des Nations Unies en Côte d'Ivoire finalise un plan de transition visant à appuyer le transfert des responsabilités résiduelles prioritaires de l'ONUCI au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'à d'autres partenaires. Ce plan sera aligné sur un projet de programme d'un montant de 50 millions de dollars, obtenus grâce à l'équipe de pays des Nations Unies, qui continuera de participer à des activités de consolidation de la paix après la fermeture de l'ONUCI. Le plan tiendra également compte des priorités stratégiques communes du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire ainsi que des cadres de planification existants, tels que le cadre programmatique de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et le plan national de développement pour la période 2016-2020.

Une des approches novatrices à adopter pour assurer une transition responsable après la phase de maintien de la paix consistera à renforcer la coordination des programmes, comme le demande le Conseil de sécurité dans la résolution 2284 (2016). L'ONUCI a déterminé la façon dont d'autres acteurs du système des Nations Unies pourraient se charger des responsabilités qui relèvent de son mandat. À cette fin, l'Opération conclura des arrangements visant à financer cette coordination des programmes grâce aux quotes-parts qui lui sont versées, tout en maintenant une supervision rigoureuse et des contrôles stricts de l'application du principe de responsabilité afin que les activités prescrites soient menées à bien avant sa fermeture. Les domaines relevant du mandat de l'ONUCI dans lesquels la coordination des programmes avec l'équipe de pays des Nations Unies sera renforcée sont notamment la cohésion sociale et la réconciliation nationale, le désarmement, la réforme du secteur de la sécurité, la stabilisation transfrontières et les droits de l'homme, en particulier la lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

Cette coordination présente un certain nombre d'avantages. Premièrement, elle facilitera le transfert des tâches résiduelles, tout en permettant l'intensification des activités de l'équipe de pays des Nations Unies avant la fermeture de l'Opération. Deuxièmement, elle permettra à l'ONUCI de démanteler son infrastructure de base afin d'assurer sa fermeture d'ici au 30 juin 2017.

En parallèle, l'ONUCI étudie avec le Fonds pour la consolidation de la paix les options permettant de maintenir l'appui aux activités du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Ayant investi 33,7 millions de dollars depuis 2008, le Fonds a joué un rôle crucial s'agissant de répondre aux besoins de la Côte d'Ivoire en matière de consolidation de la paix et de mettre en place des systèmes de coordination et de programmation conjointe. Actuellement, le Fonds appuie, à hauteur de 12 millions de dollars, toute une série d'activités de consolidation de la paix, y compris de prévention des conflits, de réconciliation nationale et de cohésion sociale. Un projet visant à renforcer la cohésion sociale et la confiance dans les acteurs de la sécurité le long de la frontière avec le Libéria est également en cours d'élaboration. Au vu de l'insuffisance des fonds dont disposent les pays en transition, j'espère que les efforts actuels visant à recapitaliser le Fonds porteront leurs fruits, afin qu'il puisse continuer à être un partenaire fiable.

Au cours des 12 dernières années, la communauté internationale, le Conseil de sécurité en particulier, a considérablement investi en Côte d'Ivoire en déployant la mission de maintien de la paix. Pour que cet investissement soit fructueux, il faut fournir un appui continu aux priorités définies plus haut. Avec la fermeture de l'ONUCI à l'horizon, il est essentiel de mobiliser des ressources suffisantes pour combler les lacunes recensées dans l'action globale de consolidation de la paix. Le Gouvernement ivoirien a montré sa volonté et sa capacité de jouer le rôle de chef de file et il est essentiel que tous les partenaires se mobilisent dans le cadre de cet effort collectif pour faire en sorte que la transformation de l'engagement des Nations Unies en Côte d'Ivoire soit un succès.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon